SNCF

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 20 octobre 2003

Bonjour,

Le 12/10 mon amie et moi avions réservé 2 places non fumeur pour le trajet Paris/Nancy. Nos places ont été modifiées et la sncf nous a placé dans une zone fumeur. Le contrôleur du train a noté cette modification sur nos billets. Aujourd'hui le 18/10 nous somme toujours souffrant de maux de gorge. Nous souhaitons nous plaindre auprès de la sncf mais nous ignorons ce que nous pouvons attendre de cette dernière. Pourriez-vous nous donner qq conseils sur les démarches à effectuer, merci d'avance.

Cordialement,

Réponse :
Qu'entendez-vous par modifié ? Vous a-t-on imposé sans votre consentement une modification des conditions contractuelles prévues sur vos billets ? Si c'est le cas, adressez-vous à la FNAUT qui vous donnera la marche à suivre pour obtenir le remboursement de vos billets

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac